

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? - - - - -

142 Livres de Suisse

A. En argent, bled, vin, ou bois? - - - - -

Toute en argent

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de - - - - -

Elle ne dérive ni de Dixmes de Cens fonciers ni de droits féodaux

a. Dixmes, cens fonciers, & autres droits féodaux abolis? - - - - -

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? - - - - -

Voyez ci-dessus a et b article 13.

c. Fondations? - - - - -

de feu la Baronne Solcher comme ci-dessus de la même - - - - - 70.

d. Caisses communales? - - - - -

de la Commune 3 Livres - - - - - 3.

e. Biens d'église? - - - - -

0 Du Mois d'école des enfants - - - - - 69.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - - - - -

Total 142.

g. De biens-fonds? - - - - -

Il y a un jardin près de la maison qui peut contenir environ quatre toises et un Morceau de plantation contenant environ un tiers de paille. Propriété de la Commune

h. Ou d'autres capitaux quelconques? - - - - -

0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

13 Instruction article 9: Quoi que le règlement pour la durée de l'école en hiver soit de cinq heures trois avant midi et deux après; elle dure tout le jour.

Ecole de Charvannes des Bois

Hans.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Crana

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de la Paroisse de Crastier, agence de Crana.

d. District - - - - -

Nyon

e. Canton - - - - -

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le village de Crana a 51 maisons, de 112 maisons foraines, toutes ensemble dans la circonférence d'un quart d'heure, deux autres maisons dans la circonférence du second quart d'heure. Total 54 maisons

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le village de Crana de trois maisons foraines, le moulin, La Tuillière, le moulin & Collovray.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

La Tuillière est à 20 Minutes, Collovray autant le moulin 5 Minutes

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Du village 50 enfants; des maisons foraines point pour le moulin dans ces trois endroits cy-dessus désignés.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Arrex à 30 Minutes. Dorrex à 40 minutes. Grubier à 50 Minutes. Rogia à 40 Minutes. Hors de la paroisse, mais à une lieue de la paroisse. Nyon, chef-lieu du District à 60 Minutes. Yssens à 35 minutes, Signy à 60 minutes, Gress à 60 minutes. Cypel à 60 minutes, et Founex à 30 Minutes.

- a. Leurs noms.

- b. Leurs distances réciproques. Les distances réciproques de ces lieux, deux pages ne suffiraient pas pour les marquer.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Lecture, la prière, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique: et en même temps, on fait apprendre par cœur, le Cours de Religion rédigé par Osterwald, et le plein Chant: auxquels je joins le Psautier de Salomon, et tiré de moi.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école toute l'année, elle dure en hiver depuis les huit heures du matin, aux environs de midi. Depuis une heure après midi à 4 p. l'été la durée est de deux heures et demi au moins.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

On se sert d'abord des éléments dits l'Alphabet ou la table. On passe aux psaumes, de là au Nouveau Testament et à l'Ancien pour la lecture: le catéchisme d'Osterwald.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

On suit les réglemens du Code ecclésiastique de la République de Berne, il seroit à souhaiter que les lois concernant la fréquentation des écoles fussent mieux observées. Sur tout en été, environ 4 heures par jour en hiver, et 2 heures par jour.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

Les enfans dans l'école sont distribués en trois ou quatre ordres suivant leur capacité.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur, en cas de vacance rendoit public l'examen qu'il faisoit le jour fixé en présence du Consistoire, il proposoit les deux sujets qu'il croyoit les plus propres au C. devant lequel les deux candidats se présentoient, et le Consistoire, qui se déterminoit dans son choix par les mêmes principes.

- b. D'où est-il?

De Vevey.

- c. Son nom

Jean Etienne Genand.

(3)

- d. Son âge.

49 ans.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Quatre enfans.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 29 ans.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

J'étois à Vevey, et ayant quitté l'hologerie en 1770, lors qu'elle n'alloit que très mal, pour me vouer à l'instruction de la jeunesse, que je n'ai pas discontinuée jusqu'à présent, ayant reçu un brevet de maître d'école, et en 1775, j'ai été nommé à la paroisse de Vevey, ma première place.

- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il lit en Chaire le Dimanche avant la messe Divine, et conduit le Chant des psaumes dans l'église, il lit les prières le Dimanche après midi, et prépare les sermons les Dimanches de catéchisme, et d'ordinaire pour leur instruction.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Il y a actuellement 50 Ecoliers et Ecolières de tout âge.

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Ils devraient tous les fréquenter en été comme en hiver, mais dans la belle saison il n'y en a pas la moitié à chaque école, dont il y a bien des pères qui ont à se reprocher bien des négligences à cet égard.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

Jardin, Chenavier et Plantages fournis par la Commune.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

La réponse précédente répond à cette question.

- b. Quelle en est la valeur?

Vingt quatre francs.

- c. Source des revenus.

De la Commune.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Rien.

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Un Bâtiment appartenant au Temple.

- 15°. Bâtiment de l'école.

Il est assez en bon état.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il y a une chambre pour l'école dans le même logement.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Rien, la réponse précédente sert pour cette question.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La Commune de Vevey.

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Trois cent francs par an.**en argent. — Deux Moulins de Bois dur.**Des Deniers — et forêts de la commune.*

Je ferai ici l'observation suivante, et j'ajoute qu'étant instituteur depuis 29 ans, j'ai remarqué que malgré toutes les peines possibles, la vigilance la plus soutenue active, les soins les plus soutenus et le zèle le plus ardent pour l'instruction des jeunes gens qui m'ont été confiés, l'autorité et par le zèle des directeurs sous l'inspection desquels j'ai toujours été, dans la tâche pénible de mon emploi d'instituteur, n'avons pu parvenir qu'à un point de médiocrité dans les divers parties d'instruction désignées sur cette Tablette, et sur tout sur la Religion, ce qui ferait approuver de toutes les sociétés en général, qui sans elle, toutes s'écrouleraient, et nous plongeraient dans un abîme de maux; et tout ce que nous ne faisons que trop inculquer en leur en apprenant l'amour, qu'ils doivent être les fondations de ses vertus et la pratique des devoirs qu'elle nous impose pour être ici bas de bons serviteurs de notre charitable Sauveur, de bons citoyens, de bons pères, de bons époux, et de bons frères. Je m'efforcerai de m'occuper à leur enseigner ces grands principes, autant que j'en aurai de forces, et selon mes lumières.

Rippe pour deux Ecoles.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Rippe ou il y a deux Ecoles.**Un Village**Une Commune**Paroisse de Cravier, Agence de la Rippe**de Nid.**Sémar**quarante minutes les plus éloignées*

Du ressort de l'école de la Rippe sont les villages de ce nom ayant 81 maisons, Chataignerie hameau de 5 maisons, de Moulins de 2 maisons, dans la circonférence du premier quart d'heure. Tranchepied hameau du territoire de Chataignerie, mais relevant pour le spirituel de la paroisse de Cravier de la Rippe, ayant 7 maisons, de Das du Bois autre hameau de 4 maisons, dans la circonférence du second quart d'heure. Chez Angelor, maison isolée dans la circonférence du 3^e quart d'heure. Total 100 maisons.

*Tranchepied. Le Das des Bois, Chez Angelor, le Moulins, la Vie; Chataignerie.**Tranchepied est à demi lieu. Le Das des Bois à demi lieu. Chez Angelor cinquante minutes, le moulin et la Vie dix minutes. Chataignerie cinq minutes.*

De Tranchepied 6. Du Das des Bois 2. De Chez Angelor point pour le moment. Du moulin 1. De la Vie point pour le moment. De Chataignerie 6. Et du Village de la Rippe 85. Total 100 Enfants, divisés en 2 Ecoles distinctes; l'une pour les commençants, l'autre pour ceux qui sont plus avancés.